

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de préparation 27-avr.-2009

Date de révision 19-déc.-2025

Numéro de révision 13

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de : Canada SIMDUT 2015 qui comprend la Loi sur les Produits Dangereux (LPD) modifiée et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) - DOR 2022-272

1. Identification

Nom du produit	Méthanol
Cat No. :	AC268280000; AC268280010; AC268280025
No. CAS	67-56-1
Synonymes	Methyl alcohol
Utilisation recommandée	Produits chimiques de laboratoire.
Utilisations contre-indiquées	.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Company

Importateur / Distributeur

Fisher Scientific
112 Colonnade Road,
Ottawa, ON K2E 7L6,
Canada
Tel: 1-800-234-7437

Acros Organics
One Reagent Lane
Fair Lawn, NJ 07410

Fabricant

Fisher Scientific Company
One Reagent Lane
Fair Lawn, NJ 07410
Tel: (201) 796-7100

Numéro d'appel d'urgence

For information **US** call: 001-800-227-6701 / **Europe** call: +32 14 57 52 11
Emergency Number **US**:001-201-796-7100 / **Europe**: +32 14 57 52 99
CHEMTREC Tel. No. **US**:001-800-424-9300 / **Europe**:001-703-527-3887

2. Identification des dangers

Classification

Classification WHMIS 2015

Ce produit est dangereux en vertu de la Loi sur les produits dangereux (LPD) et du Règlement sur les produits dangereux (RPD), tels que modifiés (DORS/2022-272).

Liquides inflammables	Catégorie 2
Toxicité orale aiguë	Catégorie 3
Toxicité cutanée aiguë	Catégorie 3
Toxicité aiguë par inhalation	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 1
Organes cibles - nerf optique, Système nerveux central (SNC).	
Organe cible spécifique en cas de toxicité - (exposition répétée)	Catégorie 1
Organes cibles - Rein, Foie, rate, Sang.	

Éléments d'étiquetage**Mot indicateur**

Danger

Mentions de danger

Liquide et vapeurs très inflammables

Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation

Risque avéré d'effets graves pour les organes

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Conseils de prudence****Prévention**

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles

Intervention

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

Rincer la bouche

En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, du produit chimique en poudre ou une mousse anti-alcool pour l'extinction

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Other Hazards

Poison, peut être mortel ou provoquer la cécité en cas d'ingestion

3. Composition/informations sur les composants

Composant	No. CAS	% en poids
Méthanol	67-56-1	>95

4. Premiers soins

Conseils généraux	Une consultation médicale immédiate est requise. Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Une consultation médicale immédiate est requise.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Une consultation médicale immédiate est requise.
Inhalation	Déplacer à l'air frais. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié. Une consultation médicale immédiate est requise.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Symptômes et effets les plus importants	Difficulté à respirer. Peut causer la cécité: L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes comme des maux de tête, des vertiges, une fatigue, des nausées et des vomissements
Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	La pulvérisation d'eau, le dioxyde de carbone (CO ₂), une poudre extinctrice, une mousse anti-alcool. Une eau atomisée peut être utilisée pour refroidir les contenants fermés.
Moyens d'extinction inappropriés	L'eau peut s'avérer sans effet
Point d'éclair	10 °C / 50 °F
Méthode -	CF (vase clos) Abel-Pensky (DIN 51755) Directive 84/449/EEC, A.9
Température d'auto-inflammation	455 °C / 851 °F
Limites d'explosivité	
Supérieures	31.00 vol %
Inférieure	6.0 vol %
Sensibilité aux chocs	Aucun renseignement disponible
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun renseignement disponible

Dangers spécifiques du produit

Inflammable. Risque d'inflammation. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent remonter jusqu'à la source d'ignition et causer un retour de flammes. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Formaldéhyde.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

NFPA

Santé
2

Inflammabilité
3

Instabilité
0

Dangers physiques
N/A

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles	Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. S'assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Précautions environnementales	Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
Méthodes de confinement et de nettoyage	Absorber avec une matière absorbante inerte. Garder dans des contenants fermés appropriés pour élimination. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration.

7. Manutention et stockage

Manutention	Porter de l'équipement de protection individuelle/du visage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, demander immédiatement une assistance médicale. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour éviter l'inflammation des vapeurs organiques par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la masse. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Entreposage.	Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Zone contenant des substances inflammables. Matières incompatibles. Agents oxydants forts. Acides forts. Anhydrides acides. Chlorures d'acide. Bases fortes. Métaux. Peroxydes.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Directives relatives à l'exposition

Composant	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Méthanol	TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m ³ Skin	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm Skin	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm Skin	TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m ³ Skin

Composant	Manitoba	New Brunswick	Newfoundland and Labrador	Nova Scotia
Méthanol	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm Skin	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm Skin	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm Skin	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm Skin

Composant	Nunavut	Prince Edward Island	Saskatchewan	Yukon
Méthanol	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm Skin	TWA: 200 ppm STEKL: 250 ppm	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 310 mg/m ³ Skin

Component	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
Méthanol 67-56-1 (>95)	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm Skin	(Vacated) TWA: 200 ppm (Vacated) TWA: 260 mg/m ³ (Vacated) STEL: 250 ppm (Vacated) STEL: 325 mg/m ³ Skin TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³	IDLH: 6000 ppm REL = 200 ppm (TWA) REL = 260 mg/m ³ (TWA) STEL: 250 ppm STEL: 325 mg/m ³

Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

OSHA - Sécurité et administration de la santé

NIOSH: NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

Mesures techniques

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont situées à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux**

Lunettes de protection à fermeture étanche

Protection des mains

Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	Commentaires à gants
Caoutchouc butylique	> 480 minutes	0.35 mm	Comme testé sous EN374-3
Viton (R)	> 480 minutes	0.70 mm	Détermination de la résistance à la perméation des produits chimiques

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu

Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés. Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire, toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

Type de filtre recommandé : bas point d'ébullition solvant organique Type AX Brun conforme au EN371

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucun renseignement disponible.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect**État physique**

Liquide

Couleur

Incolore

Odeur

d'alcool

Seuil de perception de l'odeur

Aucun renseignement disponible

Propriété**Valeurs****Remarques • Méthode****Point/intervalle de fusion**

-98 °C / -144.4 °F

Point de ramollissement	Aucune donnée disponible	
Point/intervalle d'ébullition	64.7 °C / 148.5 °F	@ 760 mmHg
Point d'éclair	10 °C / 50 °F	Méthode - CF (vase clos) Abel-Pensky (DIN 51755) Directive 84/449/EEC, A.9
Inflammabilité (Liquide)	Facilement inflammable	Sur la base de données d'essais
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable	Liquide
Limites d'explosivité	Inférieure 6 vol%	
	Supérieures 31 vol%	
Température d'auto-inflammation	455 °C / 851 °F	
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	
pH	Aucun renseignement disponible	
Viscosité	0.55 cP at 20 °C	
Solubilité dans l'eau	Miscible	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible	
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)		
Composant	Log Poctanol/eau	
Méthanol	-0.74	
Pression de vapeur	128 hPa @ 20 °C	
Densité / Densité	0.791	
Masse volumique apparente	Non applicable	Liquide
Densité de vapeur	1.11	(Air = 1.0)
Caractéristiques des particules	Non applicable (liquide)	
Autres informations		
Formule moléculaire	C H4 O	
Masse moléculaire	32.04	
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	100	
Propriétés explosives	non explosif Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air	
Taux d'évaporation	5.2 (éther = 1)	
Tension superficielle	0.02255 N/m @ 20°C	

10. Stabilité et réactivité

Danger de réaction	Aucun connu suivant les informations fournies.
Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Produits incompatibles. Chaleur, flammes et étincelles. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts, Acides forts, Anhydrides acides, Chlorures d'acide, Bases fortes, Métaux, Peroxydes
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone (CO), Formaldéhyde
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.

11. Données toxicologiques

Information on expected route of exposure

Inhalation	Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. Nocif par inhalation.
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion.
Yeux	Éviter le contact avec les yeux.
Peau	Éviter le contact avec la peau. Un contact prolongé avec la peau peut dessécher la peau et

entraîner une dermatite. Nocif par contact cutané.

Données toxicologiques pour les composants

Composant	DL50 orale	DL50 épidermique	LC50 Inhalation
Méthanol	LD50 = 1187 – 2769 mg/kg (Rat)	LD50 = 17100 mg/kg (Rabbit)	LC50 = 128.2 mg/L (Rat) 4 h

Toxicologically Synergistic Products Éthanol

b) corrosion cutanée/irritation cutanée; Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire; Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Peau

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Component	Les méthodes de surveillance	Espèce utilisée pour le test	Étude résultat
Méthanol 67-56-1 (>95)	OCDE Ligne directrice 406 Guinea Pig Maximisation Test (GPMT)	cobaye	non-sensitising

e) mutagénicité sur les cellules germinales; Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

f) cancérogénicité;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène

Composant	No. CAS	CIRC	NTP	ACGIH	OSHA	Mexique
Méthanol	67-56-1	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)

g) toxicité pour la reproduction; Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Component	Les méthodes de surveillance	Espèce utilisée pour le test / durée	Étude résultat
Méthanol 67-56-1 (>95)	OCDE Ligne directrice 416	Rat / Inhalation 2 Génération	NOAEC = 1.3 mg/l (air)

Effets sur le développement

Component substance is listed on California Proposition 65 as a developmental hazard.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique; Catégorie 1

Résultats / Organes cibles

nerf optique, Système nerveux central (SNC).

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Organes cibles

Aucun connu.

j) danger par aspiration;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Symptômes / effets, aigus et différés Peut causer la cécité. L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut causer des symptômes comme des maux de tête, des vertiges, une fatigue, des nausées et des vomissements.

Autres effets nocifs Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

Endocrine Disrupting Properties Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Daphnia magna
Méthanol	Non inscrit(e)	Pimephales promelas: LC50 > 10000 mg/L 96h	EC50 = 39000 mg/L 25 min EC50 = 40000 mg/L 15 min EC50 = 43000 mg/L 5 min	EC50 > 10000 mg/L 24h

Persistence et dégradabilité Une persistance est peu probable d'après les informations fournies.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa volatilité.

Composant	Log Poctano/eau
Méthanol	-0.74

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Composant	RCRA - déchets de série U	RCRA - déchets de série P
Méthanol - 67-56-1	U154	-

14. Informations relatives au transport

DOT

No ONU UN1230
Nom officiel d'expédition Méthanol
Classe de danger 3
Groupe d'emballage II

TMD

No ONU UN1230
Nom officiel d'expédition Méthanol
Classe de danger 3
Classe de danger subsidiaire 6.1
Groupe d'emballage II

IATA

No ONU UN1230
Nom officiel d'expédition Méthanol
Classe de danger 3
Classe de danger subsidiaire 6.1
Groupe d'emballage II

IMDG/IMO

No ONU UN1230
Nom officiel d'expédition Méthanol
Classe de danger 3
Classe de danger subsidiaire 6.1
Groupe d'emballage II

15. Renseignements sur la réglementation

Inventaires internationaux

Composant	No. CAS	DSL	NDSL	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	EINECS	ELINCS	NLP
Méthanol	67-56-1	X	-	X	ACTIVE	200-659-6	-	-

Composant	No. CAS	IECSC	KECL	ENCS	ISHL	TCSI	AICS	NZIoC	PICCS
Méthanol	67-56-1	X	KE-23193	X	X	X	X	X	X

Légende:

X - Inscrit '-' - Non répertorié

KECL - NIER number or KE number (<http://ncis.nier.go.kr/en/main.do>)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

IECSC - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

Canada

La FDS est conforme aux dispositions relatives à l'information énoncées dans la Norme canadienne - Partie 4, annexes 1 et 2 du Règlement sur les produits dangereux (RPD) et ses modifications et répond aux exigences du RPD (paragraphe 13(1)(a) de la Loi révisée sur les produits dangereux (LPD)).

Composant	NPRI	Agence Canadienne de Protection de l'Environnement (CEPA) - Liste des substances toxiques	Le Plan de gestion des produits chimiques du Canada (CEPA)
Méthanol	Part 1, Group A Substance Part 5, Individual Substances Part 4 Substance		

Autres réglementations internationales

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Méthanol	-	Use restricted. See entry 69. (see link for restriction details) Use restricted. See entry 75. (see link for restriction details)	-

Liens REACH

<https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS) ?

Non applicable

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composant	No. CAS	OECD HPV	Des polluants	Potentiel de	Restriction des

			organiques persistants	destruction de l'ozone	substances dangereuses (RoHS)
Méthanol	67-56-1	Inscrit(e)	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Composant	No. CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité	Rotterdam Convention (PIC)	Basel Convention (Hazardous Waste)
Méthanol	67-56-1	500 tonne	5000 tonne	Non applicable	Non applicable

16. Autres informations

Préparée par

Responsabilité des produits/Affaires réglementaires
Thermo Fisher Scientific
email - begel.sdsdesk@thermofisher.com

Date de préparation

27-avr.-2009

Date de révision

19-déc.-2025

Date d'impression

19-déc.-2025

Sommaire

Ce document a été mis à jour pour se conformer aux exigences du SIMDUT 2015, qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) et le Règlement sur les produits dangereux (RPD) modifiés, afin de s'aligner sur le Système général harmonisé (SGH) (V7/8) pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche de données de sécurité